

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2020

Etaient présents : Mme RETOURNARD, M. VIALLETTEL, Mme KOLB, M. THOMAS, Mme CAUNOIS, Mme SANDALO, PARDOENS, DESSAINT, CHIARLA, M. MONIOT, JOBERT.

Etaient absents excusés : Mme VOGUET procuration à Mme CAUNOIS, M. ROUSSELIN procuration à M. THOMAS, M. BERHAUT procuration à M. VIALLETTEL, M. GIBRAT procuration à Mme RETOURNARD.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire
le jeudi 9 juillet 2020 à 19h00
salle du Conseil, mairie de CHOIGNES**

ORDRE DU JOUR

- 1) Subventions aux associations ;
- 2) Choix des entreprises pour les aires de jeux ;
- 3) Installation d'un columbarium à Chamarandes ;
- 4) Achat d'un poêle à pellet pour le logement communal ;
- 5) Signature de principe pour un projet éolien.

Points divers

- Dia section ZA n°25 hameau de Bellevue ;
- Dia section 096 B n°510, 725, 727, 734, et 735 rue du Foulon ;
- Dia section 096 ZI n°29 la Vendue ;
- Dia section ZA n°321 sise 8 rue St Martin et 228 et 326 les Paquis Sud ;
- Achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes ;
- Achat des ordinateurs pour le point numérique ;
- Signature de l'acte de M. REBELLO ;
- Travaux de voirie : le fossé rue de Chaumont et la Haute Bannie ;
- Commission des bâtiments : projet sis 1 rue du château ;
- Repas des aînés : 17 octobre 2020.

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Florence PARDOENS** est nommée secrétaire à l'**unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté à l'**unanimité**.

Arrivée de Mme DESSAINT : 19h03

20200701 - Subventions aux associations locales au titre de l'année 2020

Madame le Maire explique aux nouveaux élus que la commune attribue des subventions aux associations communales et exceptionnellement à des associations extérieures comme par exemple, l'an dernier, à l'association du souvenir français : les membres de cette association ont nettoyé les tombes des anciens combattants dans les cimetières de Chamarandes et de Choignes.

Ces subventions sont attribuées sur présentation :

- du compte rendu de l'assemblée générale,
- des comptes de l'année antérieure,
- du budget prévisionnel,
- des projets de l'année,
- du nom des membres de l'association.

Madame le Maire explique également que la commune, à titre gratuit :

- prête, deux fois par an, la salle des fêtes pour les assemblées générales ou autres réunions ;
- met à disposition le photocopieur de la mairie pour l'impression de 1000 photocopies.

Le montant des subventions est attribué en fonction des projets de l'association et du nombre d'adhérents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. THOMAS ne prend pas part au vote), attribue aux associations locales les subventions suivantes, à savoir :

Associations	Montants
Association la Vallée de CHAMARANDES-CHOIGNES (subvention de 430 € moins la prise en charge des frais Internet de 180 €)	250,00 €
Association des parents d'élèves (APEAMF)	350,00 €
Centre nautique de CHAUMONT-CHOIGNES	350,00 €
Cercle hippique de CHAUMONT-CHOIGNES	430,00 €
Comité des Fêtes DE LA DAVANT AU VAL DE MARNE	430,00 €
Association de chasse	340,00 €
CCAS de CHAMARANDES-CHOIGNES	3 000,00 €
TOTAL	5 150,00 €

20200702 – Choix des entreprises pour les aires de jeux

Madame le Maire rappelle que la commission environnement a étudié l'installation de deux aires de jeux (une à Chamarandes et une à Choignes) pour les jeunes enfants et les préados. Des structures ressorts avec des jeux multi activités ont été retenues.

Suite à la consultation concernant l'installation de ces aires de jeux, plusieurs entreprises ont répondu. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer les travaux à :

- l'entreprise VOGUENATURE, sise 10 rue Lautrec 21240 TALANT, pour un montant de 17 120,00 € HT ;
- l'entreprise ACCROS LOISIRS sise 8 rue du Dauphiné 21121 FONTAINE-LES-DIJON, pour un montant de 6 039.40 € HT ;
- l'entreprise BOUREAU SA sise 1 hameau Bellevue 52000 CHAMARANDES-CHOIGNES, pour un montant de 7 200,00 € HT ;
- l'entreprise COMAT ET VALCO sise 253 bd Robert Koch, CS 70130, 34536 BEZIERS cedex, pour un montant de 2 659,40 € HT.

20200703 – Installation d'un columbarium et d'un puits du souvenir au cimetière de Chamarandes et d'un puits du souvenir au cimetière de Choignes

Depuis quelques années, l'inhumation dans le columbarium est de plus en plus choisie par les familles et le columbarium installé en 2013 au cimetière de Chamarandes, est complet.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de l'achat d'un columbarium et d'un puits du souvenir au cimetière de Chamarandes et d'un puits du souvenir au cimetière de Choignes dont le coût prévisionnel s'élève à 6 000.00 € HT.

20200704 – Achat d'un poêle à pellet pour le logement communal

Afin de réduire significativement la consommation électrique et dans le cadre de la transition écologique, Madame le Maire propose d'installer un poêle à granulés (ou poêle à pellet), dans le logement communal.

Fonctionnant avec un combustible (le pellet) issu des débris de l'industrie forestière, le poêle à pellet fait partie des systèmes de chauffage les plus écologiques. Il est aussi très économique à l'utilisation.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de l'achat d'un poêle à pellet pour un montant de 9 000,00 € HT.

Départ de Mme KOLB : 20h05

20200705 – Signature de principe pour un projet éolien

Madame le Maire rappelle les réunions d'information avec la société OPALE, spécialisée dans l'installation des éoliennes, qui se sont tenues les 4 et 29 juin dernier en présence de quelques élus.

Le projet concerne l'implantation de six éoliennes, dans la zone des grands bois.

Madame le Maire présente donc le contexte du développement de l'énergie éolienne et les conditions qui permettraient d'envisager la création d'un projet sur la commune :

- la nécessité de développer, dans les territoires, les moyens de production électrique utilisant des énergies renouvelables (EnR), afin de contribuer aux objectifs nationaux avec notamment l'atteinte de 40% de la production d'électricité en 2030 par les EnR ;
- l'objectif d'atteindre le développement des EnR en France métropolitaine, qui fixe notamment le développement de l'énergie éolienne terrestre pour fin 2018 à 15 000 Mégawatts et pour fin 2023 entre à 21 800 et 26 000 Mégawatts ;
- l'objectif que s'est fixé la région Grand Est de devenir d'ici 2050 une région à énergie positive et bas carbone dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRRADDET) afin de couvrir 41% de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables en 2030 en s'appuyant entre autres sur le développement de l'énergie éolienne ;
- l'encouragement à l'investissement participatif dans les projets d'EnR, notamment en permettant aux sociétés constituées pour porter un projet de production d'EnR de proposer, une part aux collectivités territoriales, sur le territoire desquelles le projet se situe ;

Elle explique également que :

- la société OPALE Energies Naturelles, prendra à sa charge l'ensemble des études de développement nécessaires pour déposer les demandes d'autorisation pour un parc éolien auprès des Services de l'Etat ; que ces études consistent entre autres à l'étude du vent, l'étude foncière, l'identification des contraintes et servitudes, la réalisation des études environnementales (avifaune, faune, flore), l'étude d'impact, le volet paysager et toutes les études des dossiers d'autorisation (étude de danger, acoustique, accès, défrichement...).
- le Conseil Municipal sera informé régulièrement de l'avancement du projet et qu'un dispositif de communication et d'échange avec les acteurs du territoire sera constitué pour le développement du projet (comité de pilotage) ;
- la proposition d'Opale Energies Naturelles d'étudier la mise en place d'un modèle participatif pour la commune.

Après un long débat, Madame le Maire fait un tour de table afin que chaque élu puisse s'exprimer... Les élus sont d'accord sur le principe du développement éolien sur la commune.

Ce projet revêt un caractère d'intérêt général. En plus, de l'intérêt financier s'ajoute un intérêt direct pour la forêt. En effet, des mesures d'accompagnement ciblées permettront une remise en état d'une forêt qui périclité. Cependant, certains sont en attente de la présentation du montage juridique et financier du projet.

Le Conseil Municipal, **à la majorité (2 abstentions : Mmes VOGUET et Mme DESSAINT),**

☞ Accepte le principe de développement d'un projet éolien sur la commune avec la société OPALE Energies Naturelles ;

☞ Valide le périmètre de la zone du projet éolien situé sur le territoire de la commune ;

☞ Autorise OPALE Energies Naturelles à lancer les études de développement du projet éolien, sans qu'aucun frais ne soit engagé par la commune ;

☞ Désigne Mmes RETOURNARD, CAUNOIS, DESSAINT, M. VIALLETEL, THOMAS, ROUSSELIN et BERHAUT comme représentants de la commune dans le comité de pilotage chargé du suivi du projet.

POINTS DIVERS

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants :

- parcelle section ZA n°25 hameau de Bellevue ;
- parcelles section 096 B n°510, 725, 727, 734, et 735 rue du Foulon ;
- parcelle section 096 ZI n°29 la Vendue ;
- parcelles section ZA n°321 sise 8 rue St Martin et 228 et 326 les Paquis Sud.

Commandes effectuées : suite aux délibérations du précédent conseil, il a été procédé à l'achat du **défibrillateur** ainsi qu'à l'achat des **ordinateurs** pour la création de l'espace numérique pour les administrés.

La vente à M. REBELO, des parcelles section ZK n° 348 au lieu dit les Antes et n° 350 au lieu dit les Hautes Charrières, s'est effectuée : l'acte a été signé et déposé aux hypothèques.

Travaux de voirie réalisés :

- le **curage du fossé** recevant les eaux pluviales du lotissement, rue de Chaumont ;
- la **réfection du chemin de Haute Bannie**, du canoë kayak jusqu'à l'écurie des Antes.

Devis signés pour **des travaux de marquage au sol** avec la société AXIMUM :

- sur le VC2 (du rond point de Choignes jusqu'au pont des juifs soit 1200 m) ;
- sur la rue Auguste Descharmes le long de la voie verte jusqu'aux archives départementales.

Devis signé également pour **l'abattage de pins secs** sur la commune.

Travaux à prévoir :

Une **dégradation sur le chemin du VC2** a été constatée au niveau du 2^{ème} virage en descendant sur le village de Choignes : une réparation sérieuse doit être réalisée.

Un contrat avec le maître d'œuvre M. GIRARDOT a été signé pour l'étude du **projet de création de la hall** sur le terrain sablé des Hautes Charrières. Cependant, au vu des tarifs annoncés, il a été décidé d'apporter quelques modifications au projet initial :

- réduire la surface de la hall ;
- réaliser une toiture à un pan.

Concernant la **réalisation d'appartements** dans l'immeuble situé au **1 rue du Château**, la REGION peut subventionner le projet. Celui-ci devra être présenté pour l'année 2021.

La parole est donnée à Mme CAUNOIS

La période du grand ménage au **groupe scolaire** a commencé. Celui-ci s'effectue en même temps que les travaux de ravalement de façade et de pose de volets.

Une liste de petits travaux a été faite par la directrice de l'école. Mais par manque de précisions, ceux-ci seront réalisés la dernière semaine d'août.

Mme KANDACHI, agent d'animation et d'entretien prend sa retraite, bien mérité au 1^{er} septembre.

La **vérification des extincteurs** ainsi que la **vérification électrique des bâtiments** communaux ont été réalisées : les registres de sécurité ont été signés.

Le **Service National Universel (SNU)** est encore expérimental cette année pour les enfants de la Haute Marne mais sera obligatoire en 2022.

Ce SNU concerne les enfants en classe de seconde. Au programme :

- un stage de cohésion de deux semaines ;
- un stage de Mission d'Intérêt Général (MIG) de deux semaines également ou de 84h hors temps scolaire, pendant les vacances.

Madame le Préfet a demandé aux collectivités, qui le souhaitent, de bien vouloir accueillir des jeunes pour la MIG. Madame le Maire se propose pour accueillir un jeune au sein de la collectivité pour deux semaines afin de faire découvrir la mission d'une mairie et l'engagement des élus.

Date à retenir :

Réunion de la commission communication : le vendredi 28 août 2020 à 18h00 en mairie de Choignes.

Réunion du CCAS : le lundi 31 août 2020 à 18h30 en mairie de Choignes.

Réunion de la commission des bâtiments : le mercredi 2 septembre 2020 à 18h00 en mairie de Choignes.

Repas des aînés : le samedi 17 octobre à 12h00 au restaurant du lycée agricole.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 22h00.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Le jeudi 10 septembre 2020 à la salle des fêtes des Hautes Charrières

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD